

		Zone 1A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	

Note:	

		Zone 2A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2	Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1	Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2	Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	Note 1
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			
1. Une seule activité «école de paramoteur» est autorisée dans la zone à condition que l'aire d'atterrissage et de décollage soit située sur le même lot et à au moins 200 mètres de l'emprise de tout chemin public, qu'il n'y ait aucun entreposage extérieur et que l'opération ne constitue pas une source de nuisances affectant les activités agricoles avoisinantes.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	

Note:	

		Zone 4A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2	Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1	Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2	Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	

Note:	

		Zone 5A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	

Note:	

		Zone 6A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2	Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1	Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2	Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	9

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	

Note:	

		Zone 7A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2	Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1	Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2	Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	Note 1
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			
1. Piste de course motorisée.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	Note 2

Amendement:	

Note:	
2. Dispositions particulières pour le type d'usage spécifique.	

		Zone	8A	
Classe d'usages		Classe d'usages		
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2	Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1	Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2	Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis		
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé		
C-7	Débit de boisson			
C-8	Hébergement champêtre			
C-9	Hébergement d'envergure			
C-10	Érotique			
C-11	Commerce de gros et entreposage int.			
C-12	Commerce particulier			
Note:				
X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.				
NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.				
Normes		Référence particulière (à titre indicatif)		
Marge de recul avant minimale (m)	10	PIIA		
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4	Contrainte naturelle		
Somme des marges latérales min. (m)	8	Contrainte anthropique		
Marge de recul arrière min. (m)	8			
Hauteur max. (m)	12			
Amendement:				
Note:				

		Zone	9A
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2	Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1	Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2	Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	
C-6	Restauration	Note 1	
C-7	Débit de boisson	Usage spécifiquement prohibé	
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			
1. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement de zonage.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	
ajoutée par 629-2010	

Note:	

		Zone 10A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2	Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1	Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2	Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	X

Amendement:	

Note:	

		Zone 11A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	X
C-5 Contraignant		Usage spécifiquement permis	
C-6 Restauration		Usage spécifiquement prohibé	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
Note:			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	9

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	

Note:	

		Zone 12A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	Note 1
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			
1. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement de zonage.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	
modifiée par 629-2010	

Note:	

		Zone 13A
Classe d'usages		Classe d'usages
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis
C-6	Restauration	
C-7	Débit de boisson	Usage spécifiquement prohibé
C-8	Hébergement champêtre	
C-9	Hébergement d'envergure	
C-10	Érotique	
C-11	Commerce de gros et entreposage int.	
C-12	Commerce particulier	
Note:		
1. Lieu de traitement et d'élimination des déchets (tri, récupération, compostage, enfouissement sanitaire, etc.).		

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	X

Amendement:	

Note:	

		Zone 14A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	Note 1
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			
1. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement de zonage.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	
modifiée par 629-2010	

Note:	

		Zone 15A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	X
Contrainte anthropique	

Amendement:	

Note:	

		Zone 16A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	Note 1
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			
1. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement de zonage.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	X
Contrainte anthropique	

Amendement:	
modifiée par 629-2010	

Note:	

		Zone 17A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	Note 1
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			
1. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement de zonage.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	X
Contrainte anthropique	

Amendement:	
ajoutée par 629-2010	

Note:	

		Zone 18A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	
ajoutée par 629-2010	

Note:	

		Zone 19A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée		I-3 Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire
H-5	Maison mobile		P-2 Parc et espace vert
C-1	Accommodation		R-1 Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé		A-1 Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant		Usage spécifiquement permis
C-6	Restauration		Usage spécifiquement prohibé
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
<p>Note 1: Un bâtiment principal d'un étage doit avoir une hauteur minimale de 7 mètres et une hauteur maximale de 10 mètres et un bâtiment principal de deux étages doit avoir une hauteur maximale de 10 mètres.</p>			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	Note 1

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	
Article 4.2.1 norme particulière	X

Amendement:	
ajoutée par 733-2014	

Note:	

		Zone 20A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	X
Contrainte anthropique	

Amendement:	

Note:	

		Zone 21A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	Note 1
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			
1. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement de zonage.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	X
Contrainte anthropique	

Amendement:
modifiée par 629-2010

Note:

		Zone 22A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	Note 1
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			
1. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement de zonage.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	
modifiée par 629-2010	

Note:	

		Zone 24A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	X
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	
C-5 Contraignant		Usage spécifiquement permis	
C-6 Restauration		Usage spécifiquement prohibé	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
Note:			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	
611-2009	
635-2010	

Note:	

		Zone 25A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	Note 1
C-6	Restauration		Note 2
C-7	Débit de boisson	Usage spécifiquement prohibé	
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			
1. Gazoduc			
2. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement de zonage.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	X
Contrainte anthropique	

Amendement:	
modifiée par 629-2010	

Note:	

		Zone 26A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	Note 1
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			
1. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement de zonage.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	
ajoutée par 629-2010	

Note:	

		Zone 27A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2	Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1	Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2	Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	9

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	

Note:	

		Zone 28A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2	Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1	Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2	Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant		Usage spécifiquement permis
C-6	Restauration		Usage spécifiquement prohibé
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	9

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	

Note:	

		Zone 29A
Classe d'usages		Classe d'usages
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis
C-6	Restauration	
C-7	Débit de boisson	
C-8	Hébergement champêtre	
C-9	Hébergement d'envergure	
C-10	Érotique	
C-11	Commerce de gros et entreposage int.	
C-12	Commerce particulier	
Note:		
1. Camping		
2. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement de zonage.		

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	7

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	
modifiée par 629-2010	

Note:	

		Zone 30A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2	Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1	Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2	Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	
635-2010	

Note:	

		Zone 31A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2	Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1	Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2	Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant		X
C-6	Restauration	Usage spécifiquement permis	
C-7	Débit de boisson		Note 1
C-8	Hébergement champêtre	Usage spécifiquement prohibé	
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			
1. Camping.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	7

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	

Note:	

		Zone 32A
Classe d'usages		Classe d'usages
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis
C-6	Restauration	Note 1
C-7	Débit de boisson	Note 2
C-8	Hébergement champêtre	Usage spécifiquement prohibé
C-9	Hébergement d'envergure	
C-10	Érotique	
C-11	Commerce de gros et entreposage int.	
C-12	Commerce particulier	
Note:		
1. Camping		
2. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement de zonage.		

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	
modifiée par 629-2010	

Note:	

		Zone 33A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	Note 1
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			
1. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement de zonage.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	X
Contrainte anthropique	

Amendement:	
modifiée par 629-2010	

Note:	

		Zone 35A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	Note 1
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			
1. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement de zonage.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	X
Contrainte anthropique	

Amendement:
modifiée par 629-2010

Note:

		Zone 36L
Classe d'usages		Classe d'usages
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé
C-7	Débit de boisson	
C-8	Hébergement champêtre	
C-9	Hébergement d'envergure	
C-10	Érotique	
C-11	Commerce de gros et entreposage int.	
C-12	Commerce particulier	
Note:		
1. Sentier récréatif motorisé (VTT ou motoneige), parc linéaire régional.		

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	-
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	-
Somme des marges latérales min. (m)	-
Marge de recul arrière min. (m)	-
Hauteur max. (m)	-

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	X
Contrainte anthropique	X

Amendement:	

Note:	

		Zone 37A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	Note 1
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			
1. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.2 du règlement de zonage.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	
ajoutée par 629-2010	

Note:	

		Zone 38A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	X
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	X
C-5 Contraignant		Usage spécifiquement permis	
C-6 Restauration		Usage spécifiquement prohibé	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
Note:			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	
ajoutée par 629-2010	
663-2011	

Note:	

		Zone 39A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accommodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	X
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	X
C-5 Contraignant		Usage spécifiquement permis	
C-6 Restauration		Usage spécifiquement prohibé	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
Note:			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	
ajoutée par 629-2010	
663-2011	

Note:	

		Zone 40A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	
ajoutée par 629-2010	

Note:	

		Zone 41A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2	Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1	Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2	Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	
ajoutée par 629-2010	
663-2011	

Note:	

		Zone 42A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	X
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	X
C-5 Contraignant		Usage spécifiquement permis	
C-6 Restauration		Usage spécifiquement prohibé	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
Note:			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	
ajoutée par 629-2010	
663-2011	

Note:	

		Zone 43A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accommodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	X
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	X
C-5 Contraignant		Usage spécifiquement permis	
C-6 Restauration		Usage spécifiquement prohibé	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
Note:			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	
ajoutée par 629-2010	
663-2011	

Note:	

		Zone 44A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	X
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	X
C-5 Contraignant		Usage spécifiquement permis	
C-6 Restauration		Usage spécifiquement prohibé	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
Note:			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	
ajoutée par 629-2010	
663-2011	

Note:	

		Zone 47A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2	Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1	Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2	Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	
ajoutée par 629-2010	

Note:	

		Zone 50A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1 Industrie	
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2 Industrie contraignante	
H-3	Bifamiliale isolée	I-3 Extractive	
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1 Communautaire	
H-5	Maison mobile	P-2 Parc et espace vert	
C-1	Accommodation	R-1 Récréation extensive	
C-2	Détail, administration et service	R-2 Récréation intensive	
C-3	Véhicule motorisé	A-1 Agriculture	X
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2 Agriculture sans élevage	
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	Note 1
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			
1. L'usage résidentiel unifamilial isolé conformément aux dispositions de l'article 18.2.1 du règlement de zonage.			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	
ajoutée par 629-2010	

Note:	

		Zone 51A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accommodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	X
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	X
C-5 Contraignant		Usage spécifiquement permis	
C-6 Restauration		Usage spécifiquement prohibé	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
Note:			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	
ajoutée par 629-2010	
663-2011	

Note:	

		Zone 55A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2	Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1	Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2	Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	
ajoutée par 629-2010	
663-2011	

Note:	

		Zone 57A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive
C-2	Détail, administration et service	R-2	Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé	A-1	Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2	Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant	Usage spécifiquement permis	
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		
Note:			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	6
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Somme des marges latérales min. (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	
720-2013	

Note:	



Annexe 2 au règlement de zonage no 590-2007
Grille des spécifications

		Zone 58A	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1 Unifamiliale isolée	X	I-1 Industrie	
H-2 Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante	
H-3 Bifamiliale isolée		I-3 Extractive	
H-4 Multifamiliale (3 et +)		P-1 Communautaire	
H-5 Maison mobile		P-2 Parc et espace vert	
C-1 Accomodation		R-1 Récréation extensive	
C-2 Détail, administration et service		R-2 Récréation intensive	
C-3 Véhicule motorisé		A-1 Agriculture	X
C-4 Poste d'essence / Station-service		A-2 Agriculture sans élevage	
C-5 Contraignant		Usage spécifiquement permis	
C-6 Restauration		Usage spécifiquement prohibé	
C-7 Débit de boisson			
C-8 Hébergement champêtre			
C-9 Hébergement d'envergure			
C-10 Érotique			
C-11 Commerce de gros et entreposage int.			
C-12 Commerce particulier			
Note:			

X: Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB: Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes		Référence particulière (à titre indicatif)	
Marge de recul avant minimale (m)	6	PIIA	
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2	Contrainte naturelle	
Somme des marges latérales min. (m)	5	Contrainte anthropique	
Marge de recul arrière min. (m)	8		
Hauteur max. (m)	12		

Amendement:
720-2013

Note: